

***Plan d'ensemencement pour la zec de la  
Rivière-Blanche 2013-2023***

**zec**  
**Rivière-  
Blanche**

Juillet 2013

Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats

### **Réalisation**

Service de la faune aquatique  
Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
880, chemin Sainte-Foy (2<sup>e</sup> étage)  
Québec, Québec (Canada) G1S 4X4

### **Rédaction**

Hugo Canuel  
Léon L'Italien  
Alain Vallières<sup>1</sup>  
Gaétan Hamel  
Association sportive Miguick

### **Collaboration**

Marc Talbot<sup>1</sup>  
Benôit Thomas<sup>1</sup>  
Martin Arvisais  
Isabel Thibault  
Véronique Leclerc

<sup>1</sup> : Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêt-Mines-Territoire  
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère des Ressources naturelles  
1685, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 1.14  
Québec, Québec (Canada) G1N 3Y7

Note au lecteur : L'élaboration de ce plan d'ensemencement a été rendu possible grâce au soutien financier du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Réinvestissement dans le domaine de la faune.

### *Référence à citer :*

---

MDDEFP (2013). Plan d'ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec (Québec), 23 p. + annexes

---

© Gouvernement du Québec  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013  
ISBN : 978-2-550-68783-2

## RÉSUMÉ

Dans les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* qui ont été publiées en 2008 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF, 2008), certaines actions ont été mises de l’avant afin de maximiser la valeur des ensemencements faits au Québec et de minimiser leurs effets négatifs sur la biodiversité et les populations naturelles des plans d’eau de la province.

Une de ces actions est la rédaction de plans d’ensemencement pour les territoires fauniques structurés de la province dont fait partie la zec de la Rivière-Blanche. Les plans d’eau de la zec de la Rivière-Blanche ont été analysés selon les critères édictés dans le *Cadre d’élaboration d’un plan d’ensemencement* (MDDEFP, 2013a), ce qui a permis de déterminer que 43 plans d’eau sur un total de 252 pourraient être ensemencés avec de l’omble de fontaine dans la zec de la Rivière-Blanche. Il reste donc 209 plans d’eau où les ensemencements sont proscrits. Dans le territoire, 137 sont proscrits en raison d’un manque de données, 6 abritent une population d’omble chevalier, 10 sont sans poissons, 73 sont occupés par une population d’omble de fontaine en allopatrie et 41 ont un rendement naturel de pêche supérieur à la moyenne du territoire. À cela s’ajoutent 34 lacs restreints en raison de leur situation géographique dans un bassin versant ou à proximité d’un bassin versant où l’on trouve une très forte concentration de populations en allopatrie. D’un autre côté, pour des raisons de mise en valeur, six autres plans d’eau à omble de fontaine pourront être ensemencés en raison des préoccupations de l’Association sportive Miguick (ASM) et des instances régionales du Ministère malgré les données insuffisantes.

Ce plan d’ensemencement prend effet dès sa publication, et ce, pour une période de dix ans. Une mise à jour est toutefois possible à mi-plan à la demande de l’une des parties.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Table des matières .....	iii
Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures.....	iv
1. Introduction .....	1
2. Description de la zec de la Rivière-Blanche .....	2
3. Objectifs du plan d’ensemencement.....	4
3.1. Protéger les populations d’omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices.....	4
3.2. Préserver la biodiversité.....	5
3.3. Optimiser les ensemencements.....	5
3.4. Assurer la mise en valeur de la pêche sportive .....	5
4. Contexte réglementaire et légal .....	6
5. Critères pour autoriser ou interdire un ensemencement.....	7
6. Analyse des plans d’eau de la zec de la Rivière-Blanche .....	8
6.1. Présence de l’omble chevalier <i>oquassa</i> .....	8
6.2. Présence d’une espèce à statut précaire.....	8
6.3. Plans d’eau sans poissons (LSP) .....	10
6.4. Plans d’eau n’ayant jamais été ensemencés, abritant une population allopatrique .....	10
6.5. Plans d’eau à omble de fontaine n’ayant pas été ensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche et un taux naturel de CPUE supérieurs à la moyenne .....	12
6.6. Plans d’eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes.....	15
6.7. Autres considérations .....	15
6.7.1. Ensemencement de truite arc-en-ciel, de truite brune et d’omble moulac .....	15
6.7.2. Prise en considération du bassin versant des plans d’eau .....	15
6.7.3. Besoins particuliers liés à la gestion de la zec de la Rivière-Blanche.....	17
6.7.4. Optimisation des ensemencements .....	18
6.8. Plans d’eau à ensemencement permis .....	18
7. Synthèse des résultats et conclusion.....	20
Bibliographie .....	22
ANNEXE 1 Tableau d’analyse et de synthèse du plan d’ensemencement de la zec de la Rivière-Blanche.....	24
ANNEXE 2 Zones aquacoles.....	37
ANNEXE 3 Catégories d’ensemencement .....	38
ANNEXE 4 Grille décisionnelle pour l’ensemencement d’un plan d’eau avec de l’omble de fontaine .....	40

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de plans d’eau connus pour chacune des espèces de poisson trouvées sur le territoire de la zec de la Rivière-Blanche .....	2
Tableau 2 : Lacs à omble chevalier <i>oguassa</i> sur la zec de la Rivière-Blanche .....	8
Tableau 3 : Liste des espèces susceptibles d’être affectées négativement par un ensemencement.....	9
Tableau 4 : Lacs sans poissons connus sur la zec de la Rivière-Blanche .....	10
Tableau 5 : Rendements moyens des plans d’eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha pour la zec de la Rivière-Blanche.....	13
Tableau 6 : Lacs ayant un rendement naturel plus élevé que la moyenne des lacs de superficie comparable .....	13
Tableau 7 : Liste des lacs où les ensemencements sont proscrits en raison de leur situation dans un bassin versant .....	16
Tableau 8 : Plans d’eau pour mise en valeur .....	18
Tableau 9 : Plans d’eau pour lesquels les ensemencements sont permis .....	18
Tableau 10 : Synthèse des résultats .....	20

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zec de la Rivière-Blanche .....	3
Figure 2 : Plan d’ensemencement de la zec de la Rivière-Blanche .....	21

## 1. INTRODUCTION

L’ensemencement de lacs et de cours d’eau est une méthode de gestion des populations de poissons utilisée depuis des décennies au Québec. Cette pratique vise à atteindre deux grands objectifs : la conservation et la mise en valeur de la ressource (voir les types d’ensemencement à l’annexe 3). Les ensemencements de conservation sont utilisés pour rétablir une population déficiente en raison d’une perturbation naturelle, anthropique ou d’une contrainte d’habitat limitant son développement. Les ensemencements de mise en valeur sont utilisés pour maintenir ou développer la pêche sportive.

L’ensemencement présente plusieurs avantages. Toutefois, il peut avoir des impacts environnementaux sur l’habitat ou sur les espèces qui y sont exposées. Le Secteur de la faune a donc revu les pratiques d’ensemencement afin de les optimiser, tout en réduisant au maximum les inconvénients qui y sont associés. Les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (MRNF, 2008) ont émergé, en mars 2008, de cette révision. Plusieurs actions découlent de ces lignes directrices, notamment l’application d’un nouveau pouvoir du ministre (voir section 4. Contexte réglementaire et légal) à mettre en place des **plans d’ensemencement** pour les territoires fauniques structurés (ZEC, réserves fauniques et certaines pourvoies avec droits exclusifs).

Le plan d’ensemencement vise à protéger l’intégrité écologique et génétique des populations indigènes de poissons, à soutenir l’offre de pêche lorsque l’habitat est dégradé de façon irréversible ou qu’il est impossible d’équilibrer l’offre et la demande, à s’assurer qu’aucune espèce à statut précaire n’est mise en danger et à optimiser les ensemencements. Cet outil de gestion évolutif et dynamique résulte d’une approche concertée du MDDEFP et des délégataires. Le résultat est une liste des plans d’eau où l’ensemencement est en général autorisé. Les conclusions que l’analyse permet de mettre en évidence s’appliquent principalement à l’omble de fontaine. Pour les autres espèces, il est recommandé de se référer aux fascicules d’aide à l’ensemencement des plans d’eau (MDDEFP, 2013) et lorsque requis, faire une demande de transport et d’ensemencement au bureau régional du MRN.

Le présent document est le résultat, d’une part, d’une collaboration entre le ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), le ministère des ressources naturelles (MRN) et les gestionnaires de la zec de la Rivière-Blanche et, de l’autre, d’une réflexion dirigée et concertée qui a permis d’établir une liste des plans d’eau pour lesquels les ensemencements sont proscrits sur la zec de la Rivière-Blanche et les raisons pour lesquelles ils le sont.

## 2. DESCRIPTION DE LA ZEC DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

Situé dans la portion ouest de la région administrative de la Capitale-Nationale, à cheval entre les municipalités régionales de comté (MRC) de Portneuf et de La Jacques-Cartier, le territoire de la zec de la Rivière-Blanche couvre une superficie de 729 km<sup>2</sup> (figure 1). Ce territoire englobe un total de 252 plans d'eau dont près de 178 ont déjà fait l'objet d'une pêche sportive. La gestion de la zec, laquelle est établie à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune et accessoirement à des fins de pratique d'activités récréatives, est déléguée à l'Association sportive Miguick.

La principale espèce exploitée dans cette zec est l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*). Au cours des saisons 2003 à 2008, une moyenne annuelle de 11 765 jours-pêcheurs a été observée, pour une récolte annuelle moyenne de 87 113 poissons, une masse annuelle moyenne de 6 568 kg, donnant un poids moyen de 99 g/poisson. L'offre de pêche de la zec est basée essentiellement sur l'omble de fontaine. Environ 50 % des plans d'eau du territoire abritent des populations d'omble de fontaine qui vivent en allopatrie, c'est-à-dire qu'elle est alors la seule espèce de poisson trouvée dans le plan d'eau, ce qui ne représente toutefois que 25 % de la surface en eau du territoire (Arvisais et Vallières, 2004). En tout, selon les connaissances actuelles, onze espèces de poissons se trouvent dans la zec (tableau 1).

Un total de 70 plans d'eau ont fait l'objet d'un ensemencement, à au moins une reprise, depuis 1978. Différentes lignées (domestique, indigène) d'omble de fontaine et de stades de développement (œuf, alevin, fretin, 1an+) ont été utilisés lors des ensemencements (Arvisais et Vallières, 2004).

Tableau 1 : Nombre de plans d'eau connus pour chacune des espèces de poisson trouvées sur le territoire de la zec de la Rivière-Blanche

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de plans d'eau connus
Omble de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>	200
Meunier noir	<i>Catostomus commersoni</i>	>80
Meunier rouge	<i>Catostomus catostomus</i>	15
Mulet perlé	<i>Semotilus margarita</i>	10
Ouitouche	<i>Semotilus corporalis</i>	10
Omble chevalier	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	6
Perchaude	<i>Perca flavens</i>	5
Mulet à cornes	<i>Semotilus atromaculatus</i>	3
Touladi	<i>Salvelinus namaycush</i>	3
Méné de lac	<i>Couesius plumbeus</i>	2
Épinoche à trois épines	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	3

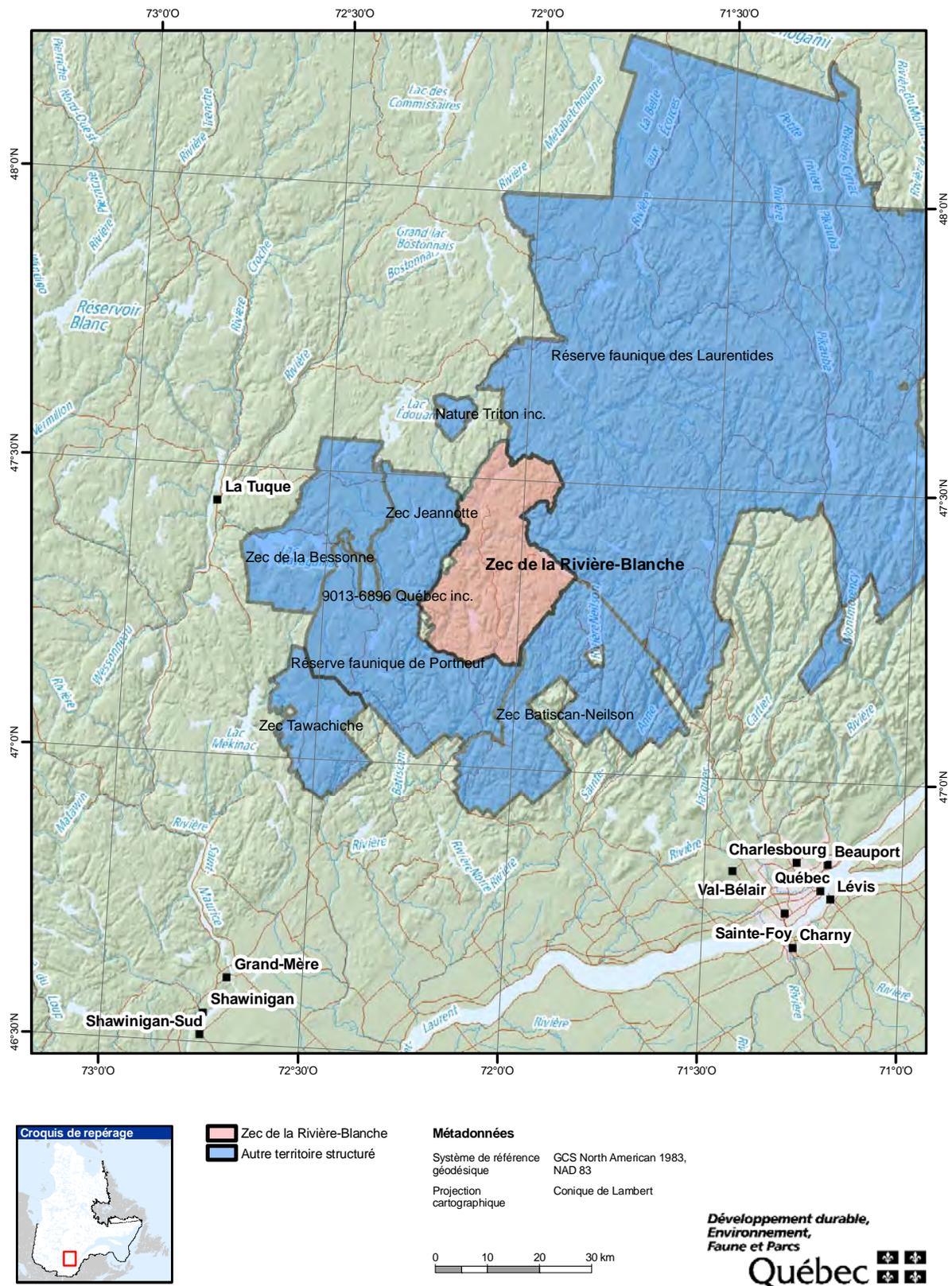


Figure 1 : Localisation de la zec de la Rivière-Blanche

### 3. OBJECTIFS DU PLAN D’ENSEMENCEMENT

Un plan d’ensemencement a pour objectif d’optimiser les ensemencements dans un territoire faunique structuré afin de préserver l’intégrité des communautés de poissons qui y sont présentes. De façon plus précise, il vise à :

- ✓ protéger les populations d’omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices;
- ✓ préserver la biodiversité (génétique, spécifique et écosystémique);
- ✓ optimiser les ensemencements;
- ✓ assurer la mise en valeur de la pêche sportive.

#### 3.1. Protéger les populations d’omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices<sup>1</sup>

Les populations indigènes d’omble de fontaine sont présentes dans les plans d’eau du Québec depuis le retrait des glaciers, il y a de cela environ 12 000 ans. L’isolement des populations a fait en sorte qu’elles se sont adaptées pour répondre aux conditions environnementales auxquelles elles ont été soumises. Cela leur permet de bénéficier d’une adaptation optimale (*fitness*) et leur confère une valeur génétique et patrimoniale qu’il importe de préserver. En effet, compte tenu de leur patrimoine génétique, les populations indigènes sont parfaitement acclimatées à leur milieu et sont davantage en mesure de s’adapter à un changement de conditions environnementales que les poissons d’élevage.

Dans la majorité des cas, la protection des populations d’omble de fontaine indigènes s’avère la meilleure option de gestion pour maintenir une pêcherie. Les modalités de suivi dans les territoires fauniques structurés (dénombrement de la récolte, données de masse et d’effort de pêche), conjuguées à une gestion rigoureuse des contingents (quotas annuels), sont normalement suffisantes pour assurer la pérennité des stocks si l’habitat de l’espèce est adéquat à chacun des stades de sa croissance.

Le recours à des ensemencements de mise en valeur afin d’augmenter l’offre de pêche dans un plan d’eau peut avoir des impacts négatifs sur la population indigène, dont les principaux sont (MRNF, 2008) :

- ✓ la compétition avec les individus indigènes et la prédation;
- ✓ les impacts génétiques (taille effective, structure, diversité);
- ✓ l’introduction d’agents pathogènes et de parasites;
- ✓ l’introduction accidentelle de nouvelles espèces;
- ✓ l’augmentation de la pression de pêche;
- ✓ le risque d’hybridation.

Conséquemment, il s’avère judicieux, biologiquement et économiquement, de protéger les populations indigènes autoperpétuatrices des plans d’eau du Québec.

---

<sup>1</sup> Population se renouvelant d’elle-même par la reproduction naturelle.

### **3.2. Préserver la biodiversité**

En plus d’avoir des impacts négatifs sur la population d’omble de fontaine indigène, l’ensemencement est susceptible d’affecter directement ou indirectement plusieurs organismes présents dans le milieu : poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens, invertébrés, etc. (MRNF, 2008). Les impacts potentiels de l’ensemencement sur ces organismes doivent être pris en compte lors de l’élaboration d’un plan d’ensemencement.

### **3.3. Optimiser les ensemencements**

Le succès d’un ensemencement dépend de plusieurs facteurs, dont l’habitat, la communauté locale, la capacité de support du milieu, l’espèce utilisée, l’origine génétique, le stade de développement, la qualité du poisson, de même que la méthode employée et la période d’ensemencement. Des fascicules d’aide à l’ensemencement des plans d’eau (MDDEFP, 2013) ont été produits pour les principaux poissons d’intérêt sportif du Québec afin d’aider les gestionnaires et les opérateurs de territoires fauniques structurés à optimiser leurs ensemencements.

### **3.4. Assurer la mise en valeur de la pêche sportive**

L’ensemencement est surtout utilisé pour satisfaire à une demande de pêche plus grande que la productivité d’un plan d’eau. Selon un sondage mené en 2004 par la Fédération des pourvoiries du Québec, le recours à l’ensemencement pour soutenir l’offre de pêche était alors incontournable pour 74 % des répondants (Dumont et Blanchet, 2007), ce qui illustre bien l’importance de cette pratique pour l’industrie.

C’est l’ensemencement de type dépôt-retrait, le plus courant, qui répond le mieux à cette réalité avec quelque 900 tonnes de poissons ensemencés annuellement (Morin, 2003). Ce type d’ensemencement consiste à introduire dans un plan d’eau des poissons de taille capturable à la pêche sportive, ce qui implique qu’une proportion élevée de poissons de taille intéressante peut être capturée dans un court délai. Lorsque le succès de pêche tend à diminuer, d’autres ensemencements ont lieu.

Plusieurs gestionnaires de territoires fauniques structurés ont recours à ce type d’ensemencement et les retombées économiques d’une telle pratique sont importantes. D’ailleurs, le Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA) de l’Université Laval estimait que les ensemencements généreraient des dépenses de pêche supplémentaires d’environ 40 millions de dollars au Québec en 1999 (Doyon *et al.*, 2001), alors que le MDDEFP estime cette dépense à près de 142,6 millions de dollars en 2011.

Une attention particulière doit être portée au succès des pratiques d’ensemencement en termes de taux de retour des poissons ensemencés à la pêche sportive. De petites quantités de poissons ensemencées régulièrement donnent habituellement de meilleurs résultats qu’un seul ensemencement avec un nombre élevé de poissons.

#### 4. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGAL

En matière d’aquaculture, le gouvernement du Québec encadre les activités ainsi que les espèces autorisées. Le Règlement sur l’aquaculture et la vente des poissons (RAVP) autorise notamment la production, l’élevage, la garde en captivité, l’ensemencement et le transport de plusieurs espèces de poissons, selon un zonage aquacole qui lui est propre (voir annexe 2, aussi disponible sous forme de carte interactive à l’adresse [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca), dans la section *Pêche et aquaculture commerciales*. Prenez note que la carte ne comporte pas les dernières mises à jour de la réglementation). Le RAVP prévoit également, surtout pour les régions situées au nord-est de la province, des restrictions sur l’origine des lignées génétiques utilisées. Rappelons que pour transporter du poisson vivant au Québec ou pour l’utiliser pour l’ensemencement, on doit obtenir un permis qui, dans le cas de l’omble de fontaine, est délivré directement par le pisciculteur et pour les autres espèces par la direction générale en région du MRN.

En plus des exigences réglementaires prévues dans le RAVP, certaines actions retenues en marge des *Lignes directrices sur lesensemencements de poissons* consistent à donner une portée légale aux plans d’ensemencement réalisés pour les réserves fauniques, les zones d’exploitation contrôlée et les pourvoiries avec droits exclusifs.

Cela a été rendu possible grâce aux nouveaux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. En effet, une modification de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) permet de reconnaître le caractère légal d’un plan d’ensemencement et, conséquemment, les différentes restrictions s’appliquant aux espèces de poissons qui y sont inscrites. Le plan d’ensemencement a une durée de dix ans, débutant au moment de sa publication. Le plan d’ensemencement ne pourra être modifié qu’une fois ce délai expiré, pour assurer une continuité en cas de changement de délégué, de conseil d’administration ou dans les orientations de gestion (du Ministère ou du délégué). Une mise à jour est toutefois possible à mi-plan à la demande d’une de ces parties.

Les délégués ont la responsabilité de faire appliquer le plan d’ensemencement sur leur territoire. Quiconque, le délégué ou un citoyen, contrevient à un plan d’ensemencement établi en vertu de l’article 73.1 de la LCMVF commet une infraction et est passible, pour une première offense, d’une amende d’au moins 1 825 \$ et d’au plus 5 475 \$. Dans le cas d’une récidive dans les trois années suivant la condamnation pour une infraction à la même disposition, le contrevenant est passible d’une amende d’au moins 5 475 \$ et d’au plus 16 400 \$ et le juge peut en outre le condamner à l’emprisonnement pour une période maximale d’un an.

## 5. CRITÈRES POUR AUTORISER OU INTERDIRE UN ENSEMENCEMENT

Une liste de critères encadrant l'élaboration des plans d'ensemencement a été établie par un comité de travail composé de membres de Faune Québec et de la Direction générale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Cette liste a été approuvée à l'hiver 2007 lors de l'Atelier sur la faune aquatique, de l'Atelier sur les territoires fauniques structurés et de la consultation de partenaires nationaux. Les ensemencements sont **interdits** sur les plans d'eau répondant à l'un **ou** l'autre des critères suivants :

- ✓ présence de l'omble chevalier *oquassa*;
- ✓ présence d'une espèce à statut précaire susceptible d'être perturbée par un ensemencement;
- ✓ absence confirmée de poissons dans un lac (lac sans poissons [LSP]);
- ✓ plan d'eau n'ayant jamais étéensemencé, abritant une population allopatrique de poissons;
- ✓ plan d'eau pour lequel les données disponibles sont insuffisantes, sauf si au moins un ensemencement a eu lieu au cours des six dernières années.

### Propre à l'omble de fontaine

- ✓ Plan d'eau ayant un rendement naturel moyen supérieur ou égal au rendement naturel moyen des lacs du territoire de même catégorie de superficie (> 20 ha ou ≤ 20 ha) pour les deux dernières générations de l'espèce (6 ans) et qui **n'a pas été ensemencé** au cours de cette période.

### Propre au touladi

- ✓ Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le touladi, sont de plus de 2,5 touladis/filet-nuit dans le cas d'une population planctonophage (croissance lente) et de plus de 1,5 touladi/filet-nuit dans le cas d'une population ichtyophage (croissance rapide), sauf si l'historique d'ensemencement démontre que l'intégrité génétique de la population est irrémédiablement perturbée (voir l'*Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* propre au touladi [MDDEFP, 2013]).

### Propre au doré

- ✓ Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le doré jaune, sont de plus de 1,0 doré/filet-nuit.

### *Notes :*

- *Ces restrictions ne s'appliquent pas aux ensemencements de conservation.*
- *Le transfert de poissons indigènes de même que le dépôt d'œufs sont considérés comme des ensemencements.*
- *Une grille d'aide à la décision pour l'ensemencement de l'omble de fontaine figure à l'annexe 4.*

## 6. ANALYSE DES PLANS D’EAU DE LA ZEC DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

Après l’analyse des plans d’eau de la zec de la Rivière-Blanche en fonction des critères présentés à la section précédente, deux catégories de plans d’eau, dont la liste détaillée figure à l’annexe 1, composent le plan d’ensemencement :



**Plan d’eau à ensemencement proscrit** : Vise l’autoperpétuation, la protection de la biodiversité (écosystémique et propre aux populations de poissons) et le maintien de l’intégrité génétique des populations indigènes de poissons.



**Plan d’eau à ensemencement permis** : Permet de répondre aux besoins de mise en valeur de la pêche sportive, de supporter l’offre de pêche et de favoriser le développement économique régional.

### 6.1. Présence de l’omble chevalier *oquassa*

L’omble chevalier dulcicole (*Salvelinus alpinus oquassa*) est susceptible d’être désigné comme espèce menacée ou vulnérable au Québec. On ne le trouve plus que dans environ 315 plans d’eau connus dans son aire de répartition, dont 90 % se trouvent en territoire québécois (282 plans d’eau). Ces populations constituent un vestige des populations anadromes qui vivaient, il y a environ 12 000 ans, dans la mer de Champlain ainsi que dans l’océan Atlantique (Dumont, 1982). Par conséquent, elles possèdent une grande valeur génétique et patrimoniale.

L’ensemencement dans des plans d’eau où l’omble chevalier dulcicole est présent pourrait avoir des effets nuisibles, notamment une augmentation de la pression de pêche indirecte sur l’omble chevalier et un risque accru d’introduction de pathogènes, de parasites et d’espèces qui pourraient nuire à l’omble chevalier. Il est également possible qu’une compétition interspécifique ainsi qu’une hybridation avec certaines espèces de salmonidés se produisent, ce qui pourrait aussi causer du tort aux populations indigènes d’omble chevalier, voire les faire disparaître (Johnson, 1980; Kircheis, 1980 *in* Bouchard, 1999).

Compte tenu du statut de l’omble chevalier *oquassa* et des risques associés à l’ensemencement, ce dernier est interdit sur les plans d’eau abritant cette sous-espèce. Selon l’état actuel des connaissances, on trouve six plans d’eau abritant de l’omble chevalier *oquassa* sur le territoire de la zec de la Rivière-Blanche (tableau 2).

Tableau 2 : Lacs à omble chevalier *oquassa* sur la zec de la Rivière-Blanche

Nom du plan d’eau	Numéro du plan d’eau
Batiscan, Lac	01053
Blanc, Lac	08854
Draper, Lac	07480
La Salle, Lac	01034
Tonty, Lac	08312
Vautri, Lac	07373

## 6.2. Présence d’une espèce à statut précaire

Certaines espèces de poissons à statut précaire risquent d’être perturbées par des ensemencements en raison de la compétition interspécifique et de la prédation (MRNF, 2008). De plus, certaines espèces de moules d’eau douce risquent d’être mises en danger par les variations que peuvent entraîner les ensemencements au sein des populations de poissons hôtes des glochidies (larves des moules).

Par conséquent, l’ensemencement est interdit sur les plans d’eau abritant une espèce à statut précaire susceptible d’être perturbée par celui-ci (tableau 3). Pour savoir si une espèce à statut précaire est présente dans un plan d’eau, il faut consulter le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec à l’adresse [www.cdpnq.gouv.qc.ca](http://www.cdpnq.gouv.qc.ca).

Tableau 3 : Liste des espèces susceptibles d’être affectées négativement par un ensemencement

Nom vernaculaire	Impact appréhendé	Commentaire
Mulette-perlière de l’Est	Influence sur la population de poissons hôtes	L’ensemencement peut avoir des effets négatifs sur les poissons hôtes de la mullette-perlière de l’Est en réduisant leur abondance par la prédation ou la compétition. La principale espèce hôte est le saumon Atlantique.
Cisco de lac (population de printemps)	Prédation et compétition	Les salmonidés de taille suffisante peuvent se nourrir et entrer en compétition avec les ciscos de lac.
Omble chevalier <i>oquassa</i>	Prédation et compétition	Le touladi et l’omble moulac peuvent se nourrir d’omble chevalier <i>oquassa</i> et entrer en compétition avec l’espèce.
Chabot de profondeur	Prédation	Le chabot de profondeur constitue une part importante de l’alimentation du touladi et de l’omble moulac.
Méné laiton	Prédation	La présence de méné laiton est souvent associée à la quasi-absence de prédateurs.
Garrot d’Islande	Compétition alimentaire	Les poissons se nourrissant d’invertébrés sont susceptibles d’entrer en compétition avec le garrot d’Islande.
Grèbe esclavon	Compétition alimentaire lors de ses migrations	Les poissons se nourrissant d’invertébrés sont susceptibles d’entrer en compétition avec le grèbe esclavon.
Tortue musquée	Prédation sur les jeunes	Les gros poissons peuvent se nourrir de jeunes tortues musquées (ex. : touladi, omble moulac).
Tortue des bois	Prédation sur les	Les gros poissons peuvent se nourrir de

	jeunes	jeunes tortues des bois (ex. : touladi, omble moulac).
Salamandre pourpre	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres pourpres.
Salamandre sombre du Nord	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres sombres du Nord.
Grenouille des marais	Prédation	Les gros poissons peuvent se nourrir de grenouilles des marais.
Aesche Cyrano	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Cordulie bistrée	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Érythème des étangs	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Érythrodiplax côtier	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Gomphe ventru	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Ophiogomphe bariolé	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.
Sympétrum bagarreur	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d’odonates.

Hormis l’omble chevalier *oquassa*, la seule autre espèce à statut précaire pouvant être influencée par un ensemencement présente dans la région de la Capitale-Nationale est le garrot d’Islande pour lequel il n’existe aucune mention dans la zec de la Rivière-Blanche. Toutefois, comme ce dernier est essentiellement associé aux lacs sans poissons, les ensemencements y seraient interdits d’emblée.

### 6.3. Plans d’eau sans poissons (LSP)

Les plans d’eau n’abritant aucun poisson (LSP) constituent des écosystèmes particuliers. Ils supportent une diversité d’espèces et une abondance plus importantes que dans les plans d’eau abritant des populations de poissons (Drouin *et al.*, 2006; Couture, 2002). De plus, le garrot d’Islande fréquente de façon importante les petits plans d’eau (< 10 ha) sans poissons situés en altitude (Robert *et al.*, 2000; Robert *et al.*, 2008). La préservation de ces écosystèmes particuliers s’avère judicieuse afin de maintenir intacts l’assemblage spécifique et la diversité de ces milieux. Selon les connaissances actuelles, on trouve sur le territoire de la zec de la Rivière-Blanche dix plans d’eau sans poissons (tableau 4).

Tableau 4 : Lacs sans poissons connus sur la zec de la Rivière-Blanche

Nom du plan d’eau	Numéro du plan d’eau
Buck, Lac	25867
Charmant, Lac	25921
Étable, Lac de l’	25585
Garence, Lac	25790

Haute Terre, Lac de la	25826
Mike, Lac	25929
Pat, Lac	25930
Poire, Lac	25865
Quaix, Lac	25855
Soleil, Lac du	25727

#### **6.4. Plans d’eau n’ayant jamais été ensemencés, abritant une population allopatrique**

L’omble de fontaine est une espèce largement répandue au Québec. Sa préférence pour les cours d’eau et les lacs d’eau fraîche, claire et bien oxygénée de même que sa grande tolérance à la salinité lui ont permis d’occuper l’ensemble de la péninsule québécoise, y compris les régions côtières habitées par des populations anadromes (truite de mer, Lacasse et Magnan, 1994). On présume que l’omble de fontaine a longtemps été la seule espèce de poisson présente dans une grande partie des plans d’eau de la Mauricie, des Laurentides, du Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Cependant, l’essor de la pêche sportive a fait en sorte que de nombreuses espèces utilisées comme poissons appâts ont été introduites dans des plans d’eau qui abritaient à l’origine une population d’omble de fontaine en allopatrie.

De nos jours, les zones dans lesquelles se trouvent les populations en situation d’allopatrie se limitent aux monts Valin, au nord de la rivière Saguenay et aux Laurentides, entre Québec et le Saguenay (Lacasse et Magnan, 1994).

La rareté relative des plans d’eau avec une population de poissons en allopatrie et leur rendement de pêche élevé méritent qu’on leur accorde une protection particulière au regard des ensemencements afin de limiter les risques d’introduction de compétiteurs, de pathogènes, de maladies et d’impacts génétiques qui peuvent provoquer un déséquilibre écologique, une baisse de productivité du plan d’eau et une diminution de la croissance et de la survie des spécimens qui y vivent. Les plans d’eau allopatriques de la zec de la Rivière-Blanche sont indiqués dans le tableau synthèse du plan d’ensemencement (annexe 1).

#### **6.5. Plans d’eau à omble de fontaine n’ayant pas été ensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche et un taux naturel de CPUE supérieurs à la moyenne**

Certains plans d’eau affichent des rendements naturels de pêche supérieurs à la moyenne, même si les espèces trouvées et recherchées pour la pêche évoluent en sympatrie. Comme ces plans d’eau offrent déjà un bon rendement, il n’y a aucun avantage biologique ou économique à les ensemençer, car les populations en place semblent suffire au renouvellement des stocks.

Les grands plans d’eau présentent habituellement des rendements de pêche plus faibles que les petits puisqu’ils sont généralement plus profonds, donc moins productifs. Ainsi, les rendements de pêche des grands et des petits plans d’eau ne peuvent être comparés entre eux. Pour l’élaboration des plans d’ensemencement, la superficie des petits plans d’eau a été fixée à 20 ha et moins et celle des grands, à plus de 20 ha. Cette distinction vise à éviter que l’ensemencement soit autorisé dans les grands plans d’eau et proscrit dans les petits, ces derniers présentant des rendements de pêche nettement plus élevés.

Afin de calculer le rendement naturel moyen du territoire et celui de chacun des plans d’eau, les données utilisées ne doivent pas avoir été influencées par un ensemencement antérieur. Il faut donc retirer des analyses toutes les données récoltées lors de l’année du dernier ensemencement et des trois années subséquentes. Cette période *tampon* de quatre ans a été établie sur les bases suivantes : 1) les populations naturelles d’omble de fontaine indigènes exploitées comptent rarement une quantité importante d’individus de plus de quatre ans; 2) les ombles de fontaine de lignée F(1) ensemencés à l’âge 1+, sont capturés dans des proportions pouvant atteindre 100 % dans les trois années suivant leur ensemencement (Fraser, 1981). Comme la dernière classe d’âge en importance représentée dans les pêches expérimentales visant à la caractérisation de populations indigènes est celle de quatre ans, on peut supposer que trois ans après l’ensemencement, les poissons de 1+ an ont été prélevés, été victimes de prédation ou sont morts de cause naturelle. Comme les ensemencements en territoires fauniques structurés sont normalement faits avec des ombles de fontaine qui ont une taille suffisante pour être pêchés, c’est-à-dire qui sont âgés d’au moins un an, quatre années d’influence seront considérées en comptant l’année de dépôt comme l’an 1.

Les rendements moyens obtenus pour les plans d’eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha de la zec de la Rivière-Blanche sont présentés dans le tableau 5. Les plans d’eau dont le rendement moyen est supérieur à la moyenne du territoire sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 5 : Rendements moyens des plans d’eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha pour la zec de la Rivière-Blanche

<b>Superficie</b>	<b>Nombre de lacs</b>	<b>Rendement moyen (kg/ha)</b>	<b>Période</b>
20 ha et moins	<b>216</b>	<b>3,4</b>	2003-2008
Plus de 20 ha	<b>36</b>	<b>1,3</b>	2003-2008

Tableau 6 : Lacs ayant un rendement naturel plus élevé que la moyenne des lacs de superficie comparable

<b>Nom du plan d’eau</b>	<b>Numéro du plan d’eau</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Rendement (kg/ha)</b>
Barbet, Lac du	25837	36	4,88
Bell, Lac	25569	5	4,83
Blanc, Lac	08854	150	1,56
Brûlé, Lac	25839	18	7,34
Canard, Lac du	25822	26	1,76
Châteauvert, Lac	08836	21	4,46

Coucou, Lac du	08837	65	1,42
Couture, Lac	08838	8	4,87
Crédin, Lac	25531	3	9,84
Danielle, Lac	08849	70	1,64
Draper, Lac	07480	73	2,03
Écarté, Lac	25572	31	3,93
Fromy, Lac	25723	3	6,30
Gaston, Lac	25574	5	6,16
Giroux, Lac	25565	10	5,93
Grosse Truite, Lac de la	25926	5	7,33
Guildry, Lac	25830	8	6,28
Hamel, Lac	07491	16	5,48
Inspide, Lac	25564	13	3,51
Irène, Lac	25730	10	4,09
Ken, Lac	25763	3	7,04
Lirette, Lac	25815	23	1,53
Marc, Lac	25833	7	3,98
Martel, Lac	25728	18	6,52
Matthies, Lac	07477	34	3,02
Mimet, Lac	25838	3	7,36
Nadeau, Lac	08839	13	5,51
Neige, Lac de la	25923	3	4,90
O'Neil, Lac	08260	109	5,99
Pain, Lac	08852	3	8,39
Pévy, Lac	25850	3	7,04
Poirier, Lac	25535	5	3,88
Roquaud, Lac	25859	8	15,67
Saint-Pierre, Lac	25571	5	6,38
Sam, Lac	F2416	3	4,01
Seaton, Lac	08817	54	1,34
Surel, Lac	25851	3	5,77
Tony, Lac	25726	5	5,82
Tremblay, Lac	08831	3	26,62
Ugine, Lac	25845	3	3,52
Vautri, Lac	07373	54	2,64

## 6.6. Plans d’eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes

Les ensemencements sont interdits sur les plans d’eau où les données relatives aux critères d’élaboration des plans d’ensemencement ne sont pas disponibles, sauf si ces derniers ont fait l’objet d’au moins un ensemencement au cours des six dernières années (annexe 1). Comme pour le calcul des rendements naturels moyens, il faut éliminer toutes les données pouvant être influencées par des ensemencements récents. Pour une année d’ensemencement donnée, peu importe le stade des poissons ensemencés, l’année d’ensemencement constitue l’an 1 et son influence s’étendra sur une période de quatre ans. Ainsi, pour un lac ensemencé en 2001, des répercussions peuvent se faire sentir jusqu’en 2004 (2001, 2002, 2003, 2004). La liste des plans d’eau de la zec de la Rivière-Blanche pour lesquels les données sont insuffisantes pour en faire l’analyse figure dans l’annexe 1.

## 6.7. Autres considérations

### 6.7.1. Ensemencement en truite arc-en-ciel, en truite brune et en omble moulac

Le Règlement sur l’aquaculture et la vente des poissons (RAVP) prévoit que l’espèce à utiliser pour l’ensemencement doit déjà être présente dans le plan d’eau visé, sauf pour l’omble de fontaine, l’omble moulac, l’omble lacmou, la truite brune et la truite arc-en-ciel. Cependant, conformément aux *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (action 3.8), il est recommandé de recourir à l’ensemencement en espèces exotiques et hybrides uniquement lorsque l’habitat est déficient et ne peut supporter des espèces indigènes recherchées pour la pêche sportive (MRNF, 2008). De plus, même si l’ensemencement de ces espèces est autorisé par le RAVP, dans certains cas, il se pourrait que des motifs de conservation soient invoqués pour interdire l’ensemencement, conformément à l’article 54 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF).

La zec de la Rivière-Blanche se situant dans la zone aquacole 14, l’ensemencement avec ces espèces s’y avère proscrit, sauf pour l’hybride omble de fontaine-touladi (omble moulac et omble lacmou) pour lequel le transport et l’ensemencement sont permis sur le territoire.

Toutefois, le gestionnaire de la zec considère que, dans une perspective de saine gestion faunique du territoire, les préoccupations relatives à la protection de la biodiversité s’avèrent incompatibles avec l’introduction de ces espèces. Ce dernier a donc demandé que soient interdits les ensemencements en hybride (omble moulac et omble lacmou) dans la zec de la Rivière-Blanche.

### 6.7.2. Prise en considération du bassin versant des plans d’eau

Certains plans d’eau qui ne répondent pas aux critères proscrivant l’ensemencement sont situés dans le même sous-bassin versant qu’un plan d’eau ou une série de plans

d’eau qui y répondent. Afin de protéger l’intégrité de ces derniers, il est parfois nécessaire d’interdire l’ensemencement dans tout un secteur.

La situation géographique du plan d’eau en question par rapport à ceux qui présentent des contraintes doit alors être évaluée. Selon l’espèce visée et sa capacité à se déplacer, il faut alors déterminer le risque de colonisation vers l’amont et vers l’aval.

Dans ces circonstances, les ensemencements ont été proscrits dans le bassin versant du lac Vautri, ainsi que dans quelques autres lacs à proximité de celui-ci (figure 2). Il s’agit du secteur de la zec comptant la plus forte concentration de lacs ayant une population d’ombles de fontaine en allopatrie. En plus de tous les lacs se trouvant dans le bassin versant du lac Vautri, quelques autres plans d’eau dont les lacs Léo, Dubé et du Daguet, qui auraient normalement pu être ensemencés, ont été annexés au secteur. Ainsi, les ensemencements y ont été proscrits pour les mêmes raisons.

En plus du bassin versant du lac Vautri, les plans d’eau se trouvant dans les bassins versants des lacs La Salle et Blanc ne peuvent faire l’objet d’ensemencements en raison de la présence de l’omble chevalier *oquassa*. Ainsi, les ensemencements seront proscrits dans un total de 26 plans d’eau en raison de leur situation dans un bassin versant (tableau 7).

Tableau 7 : Liste des lacs où les ensemencements sont proscrits en raison de leur situation dans un bassin versant

<b>Nom du plan d’eau</b>	<b>Numéro du plan d’eau</b>
Apollinaire, Lac	08847
Bell, Lac	25569
Bigart, Lac	08842
Bouleaux, Lac des	25568
Bréhan, Lac	08259
Clais, Lac	25576
Cou, Lac	25539
Cuve, Lac de la	25540
Daguet, Lac du	25868
Deux, Lac à	25836
Dubé, Lac	25566
Écarté, Lac	25572
Étable, Lac de l’	25585
Gaston, Lac	25574
Giroux, Lac	25565
Gorren, Lac	25562
Head, Lac	25560
Insipide, Lac	25564
Jeff, Lac	25706
Judit, Lac	25588

Landry, Petit lac	25864
Lastre, Lac	07475
Lefebvre, Lac	08962
Léo, Lac	25567
Limite, Lac de la	25707
Mutt, Lac	25705
Nancy, Lac	25575
Palme, Lac de la	25831
Pébrac, Lac	25563
Queue, Lac de la	25561
Riz, Lac	25573
Saint-Pierre, Lac	25571
Vautri, Lac	07373
Y, Lac	25841

### 6.7.3. Besoins particuliers liés à la gestion du territoire

Les préoccupations des délégataires et les besoins qu’ils expriment doivent être pris en considération lors de l’élaboration des plans d’ensemencement. En effet, certains besoins particuliers de mise en valeur ou de conservation peuvent amener le Ministère ou le délégataire à aller à l’encontre de l’analyse ayant servi à établir les critères d’élaboration des plans d’ensemencement. Ces cas particuliers doivent faire l’objet d’une discussion et d’un consensus entre le Ministère et le délégataire.

Exemples :

- ✓ ensemercer un lac qui ne devrait pas l’être selon les critères d’élaboration du plan d’ensemencement;
- ✓ proscrire l’ensemencement dans un lac qui devrait l’être selon les critères d’élaboration du plan d’ensemencement.

Un besoin particulier de la zec de la Rivière-Blanche concerne la restauration de lacs abritant des espèces compétitrices à l’omble de fontaine. Tel qu’il est proposé dans le Plan d’action de l’omble de fontaine de 2004, plusieurs plans d’eau sont ciblés à cette fin. La plupart font partie des lacs à ensemencement permis à cause de leur faible rendement à la pêche. Toutefois, certains d’entre eux font partie des lacs dont les ensemencements sont proscrits. Le présent plan d’ensemencement permettra tout de même la restauration et l’ensemencement de ces plans d’eau à la suite d’une analyse de la situation faite en collaboration avec le MDDEFP et le MRN puisque **les ensemencements de conservation ne sont pas touchés par les restrictions reconnues dans ce plan.**

Six plans d’eau pourront faire l’objet d’une mise en valeur. Ces lacs ont été ciblés pour des ensemencements de type dépôt-retrait ou simplement parce qu’ils étaient liés à un plan d’eau où on permettait l’ensemencement (tableau 8).

Tableau 8 : Plans d’eau pour mise en valeur

Nom du plan d’eau	Numéro du plan d’eau
René, Lac	25731
Rond, Étang	40221
Rond, Étang	A8261
Rond, Lac	25724
Roy, Lac	25762
Todd, Lac	25729

#### 6.7.4. Optimisation des ensemencements

Comme le mentionnent Bégin et Veillet (2002) et le reprennent Arvisais et Vallières (2004), les ensemencements qui ont été effectués dans la plupart des plans d’eau de la zec de la Rivière-Blanche n’ont pas été aussi satisfaisants qu’il était escompté. En effet, les rendements n’ont pas beaucoup augmenté à la suite des ensemencements ou l’achalandage n’a pas augmenté de façon assez importante pour justifier la poursuite de ceux-ci. D’ailleurs, le programme d’ensemencement de la zec avait été réduit à cinq plans d’eau à la suite de la publication de Bégin et Veillet (2002), puis révisé à la baisse une fois de plus lors de la rédaction du Plan d’action pour l’omble de fontaine (Arvisais et Vallières, 2004) pour n’avoir que deux plans d’eau au programme, soit les lacs Alphonse et Haut. En 2008, l’ASM a adopté son premier *Plan d’interventions en faune aquatique* (Hamel, 2008) dans lequel elle remettait en question les ensemencements au profit d’un programme de restauration de la biodiversité d’origine. Du même coup, ce plan d’intervention amenait l’ASM à entreprendre les discussions avec le MRNF en vue de doter la zec d’un éventuel plan d’ensemencement afin d’être prête lorsque la LCMVF serait modifiée.

#### 6.8. Plans d’eau à ensemencement permis

Les plans d’eau qui ne sont pas soumis aux contraintes présentées précédemment peuvent être ensemencés dans la mesure où le plan d’ensemencement est conforme au zonage aquacole (annexe 2) et répond aux orientations de gestion de la zec de la Rivière-Blanche souhaitées par les délégataires. **Il est recommandé de se référer aux fascicules *Outil d’aide à l’ensemencement des plans d’eau* (MDDEFP, 2013) pour connaître les modalités et les contraintes d’ensemencement pour chaque espèce susceptible d’être ensemencée.**

Tableau 9 : Plans d’eau pour lesquels les ensemencements sont permis

Nom du plan d’eau	Numéro du plan d’eau
Alphonse, Lac	25842
Benacis, Lac	40211

Brochu, Lac	25857
Brume, Lac	25801
Cavelier, Lac	08256
Constantin, Lac	08850
Cornuti, Lac	08812
Daupin, Lac	08261
Dix Piastres, Lac	25844
Drôle, Lac	08310
Dugal, Lac	08840
Gaudaire, Lac	25814
Guernon, Lac	25816
Haut, Lac	08309
Hubert, Lac	08851
Jollet, Lac	25778
Lietto, Lac	08308
Lorenzo, Lac	08311
Lune, Lac à la	00380
Lupé, Lac	25869
Minnie, Lac	08813
Montplaisir, Lac	08815
Nemo, Lac	08843
Onéio, Lac	25843
Pauvre, Lac	08307
Pauvre, Petit lac	40216
Pépon, Lac	25922
Petit Lac, Le	08841
Plat, Lac	08262
Poisat, Lac	40257
Printemps, Lac du	25732
Récepteur, Lac	25803
René, Lac	25731
Rond, Étang	40221
Rond, Étang	A8261
Rond, Lac	25724
Rossignol, Lac	25927
Roy, Lac	25762
Séné, Lac	25819
Tente, Lac de la	25846
Todd, Lac	25729
Trois Lacs, Lac	08853
Vitry, Lac	25720

## 7. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET CONCLUSION

Le plan d’ensemencement de la zec de la Rivière-Blanche est présenté sous la forme d’un tableau synthèse figurant à l’annexe 1 et illustré sommairement à la figure 2.

En se dotant d’un plan d’ensemencement, la zec de la Rivière-Blanche dispose d’un outil novateur qui lui permettra d’optimiser la gestion de son territoire, tout en assurant la préservation des populations indigènes et de la biodiversité.

Pour ce faire, l’ASM pourra procéder à différents ensemencements au sein de 43 lacs à ensemencement permis représentant 17 % des plans d’eau du territoire (tableaux 9 et 10). Par ailleurs, les ensemencements seront proscrits dans 209 plans d’eau, ce qui équivaut à 83 %.

Tableau 10 : Synthèse des résultats

Situation	N <sup>bre</sup> de plans d’eau	N <sup>bre</sup> de plans où l’ensemencement est permis
Présence d’ombles chevaliers <i>oquassa</i>	6	0
Plan d’eau sans poissons	10	0
Allopatrie sans ensemencement	73	0
Présence d’une espèce à statut précaire	0	0
Données insuffisantes	160	23
Lac de 20 ha et moins avec rendement supérieur à la moyenne	28	0
Lac de plus de 20 ha avec rendement supérieur à la moyenne	13	0
Cas particulier des lacs dont le rendement est jugé important même s’il est inférieur à la moyenne	0	0
Cas particulier d’ensemencements inefficaces	0	0
Cas de protection d’un bassin versant	34	0
Lac en déficience d’oxygène	0	0
Lacensemencé au cours des 6 dernières années	25	13
<b>Total des ensemencements permis</b>		<b>43 (17 %)</b>
<b>Total des ensemencements proscrits</b>		<b>209 (83 %)</b>

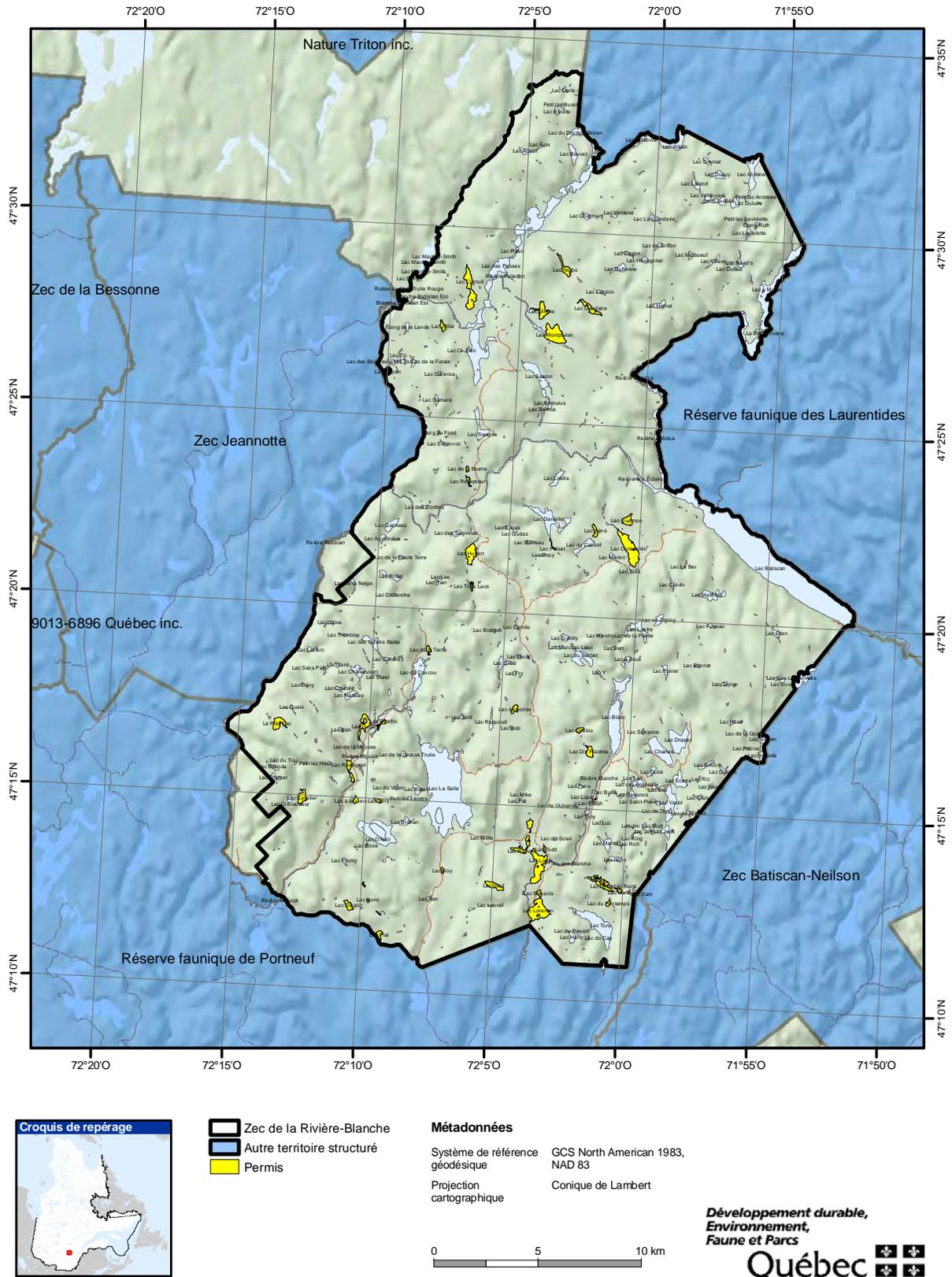


Figure 2 : Plan d’ensemencement de la zec de la Rivière-Blanche

## BIBLIOGRAPHIE

- ARVISAIS, M. et A. VALLIÈRES. 2004. Plan d'action de l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) de la Zec de la Rivière-Blanche. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale, Québec. 93 p. + annexe
- BÉGIN, D. et P. VEILLET. 2002. Plan quinquennal d'ensemencement. Zec de la Rivière-Blanche. 19 p. + figures.
- BOUCHARD, F. 1999. Plan de protection des populations d'omble chevalier des lacs Paul et Thibault. Faune et Parcs Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Zac des Chic-Chocs. 53 p.
- COUTURE, B. 2002. Les ensemencements de poissons en eaux douces : positifs pour les pêcheurs, mais négatifs envers la diversité biologique, l'éthique et le développement durable. Essai pour l'obtention du grade de Maître en environnement. Faculté des Sciences, Université de Sherbrooke. 73 p.
- DROUIN, A., P. SIROIS et P. ARCHAMBAULT. 2006. Structure des communautés d'invertébrés et des espèces d'amphibiens dans des lacs avec et sans omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) en forêt boréale. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat., 2628, 40 p.
- DUMONT, P. 1982. Dispersion post-glaciaire de l'omble chevalier d'eau douce (*Salvelinus alpinus*) dans le Québec méridional. Naturaliste canadien 109 : 229-234.
- DUMONT, B. et S. BLANCHET. 2007. Journée de réflexion sur l'avenir des ensemencements au Québec – Compte rendu. Document réalisé par la Fédération des pourvoiries du Québec en collaboration avec la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec. 10 p. + 4 annexes.
- JOHNSON, L. 1980. The Arctic charr, *Salvelinus alpinus*. Pages 15-98. In: E.K. Balon (ed.). Charrs : Salmonid fishes of the genus *Salvelinus*. Dr. W. Junk Publishers, The Hague, Netherlands.
- LACASSE S. et P. MAGNAN. 1994. Distribution post-glaciaire de l'omble de fontaine dans le bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent : impact des interventions humaines. Université du Québec à Trois-Rivières, pour le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Trois-Rivières.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2008. Lignes directrices sur les ensemencements. Secteur Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec. 41 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2013. Outils d'aide à l'ensemencement des plans d'eau. Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec. Comprend neuf fascicules.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2013a. Cadre d'élaboration d'un plan d'ensemencement. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec. 18 p. + annexes.

MORIN, R. 2003. La production piscicole au Québec. [en ligne]. [Réf. Novembre 2007]. Disponible sur le site Internet : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Peche/md/Publications/statistiquesetprofil/STPED02.htm>

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. 2003. Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques. 25 p. + annexes.

ROBERT, M., D. BORDAGE, J.-P. L. SAVARD, G. FITZGERALD et F. MORNEAU. 2000. The Breeding Range of the Barrow's Goldeneye in Eastern North America. *The Wilson Bulletin*. Volume 112(1) pp. 1-7.

ROBERT, M., B. DROLET, et J.-P. L. SAVARD. 2008. Habitat Features Associated with Barrow's Goldeneye Breeding in Eastern Canada. *The Wilson Journal of Ornithology*. Volume 120 (2). pp. 320–330

ANNEXE 1 : Tableau d'analyse et de synthèse du plan d'ensemencement de la zec de la Rivière-Blanche

N° du lac	Nom du lac	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Superficie (ha)	Données insuffisantes	Présence		Lac sans poissons	Allopatric jamais ensemencé	Rendement supérieur		Autres considérations			Historique d'ensemencement		Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
						Omble chevalier <i>ogouassa</i>	Espèce à statut précaire			≤ 20 ha	> 20 ha	Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)	2003-2008	Antérieur à la période de référence			
25842	Alphonse, Lac	-72,07416	47,29194	8	x									x	x	permis	omble de fontaine	Données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements	
40273	Amende, Étang de l'	-72,0256	47,25056	0,5	x											proscrit		Aucune donnée de prélèvement	
25871	Amende, Lac de l'	-72,03168	47,25161	3	x				x							proscrit		Aucune donnée de prélèvement	
12044	Andrews, Lac	-71,93895	47,52999	49	x											proscrit		Dans la matrice du premier plan, il n'y a pas mention d'allopatric sans ensemencement	
12011	Andrews, Petit lac	-71,9429	47,51835	3	x											proscrit		Aucune donnée de prélèvement	
40252	Apollinaire, Étang	-72,1545	47,36319	0,5	x											proscrit		Aucune donnée de prélèvement	
08847	Apollinaire, Lac	-72,1647	47,36337	8								x				proscrit		Données de masse insuffisantes et liées au lac Garneau	
08830	Audet, Lac	-72,15644	47,34695	16					x							proscrit		Interdiction au premier plan en raison de l'absence d'ensemencement	
08963	Austin, Lac	-72,08609	47,53423	8	x											proscrit		Aucune donnée de prélèvement	
25837	Barbet, Lac du	-72,03528	47,3168	36						x					x	proscrit		Interdiction au premier plan, mais aucun commentaire	
25721	Bas-fond, Lac du	-72,10032	47,2412	3	x											proscrit		Aucune donnée de prélèvement	
01053	Batiscan, Lac	-71,90637	47,35495	909		x										proscrit		Documenter la présence de SAAL (filets)	
25861	Belinda, Lac	-72,22664	47,26158	3	x											proscrit		Données de masse et de captures insuffisantes	
25569	Bell, Lac	-71,98311	47,26133	5						x	x				x	proscrit		N'aurait jamais été ensemencé, mais on trouve des mentions au-delà des 6 dernières années, BV du lac Vautri	
40211	Benacis, Lac	-72,05296	47,21271	5											x	permis	omble de fontaine		
25835	Bert, Lac	-72,01315	47,32055	3	x											proscrit		Plan de rétablissement en cours	

MDDEFP – Plan d’ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

08842	Bigart, Lac	-72,13409	47,25505	10				x		x	proscrit	En amont du lac La Salle qui contient de l'omble chevalier
08854	Blanc, Lac	-72,01	47,29	150		x			x	x	proscrit	
40271	Bob, Lac	-72,07596	47,28372	3	x					x	proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25534	Bonnet, Lac	-71,95918	47,31472	3	x		x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25828	Bougon, Lac	-72,09011	47,3258	3	x		x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25568	Bouleaux, Lac des	-71,9936	47,26233	18	x			x		x	proscrit	BV du lac Vautri; données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25919	Bouvet, Lac	-72,0544	47,53409	18	x						proscrit	Données de masse insuffisantes
25782	Bouvreuil, Lac des	-72,164	47,4399	5	x						proscrit	Données de masse et de captures insuffisantes
08259	Bréhan, Lac	-72,14048	47,24056	13				x		x	proscrit	En amont du lac La Salle qui contient de l'omble chevalier
25857	Brochu, Lac	-72,15758	47,28344	3	x				x	x	permis	omble de fontaine Aucune donnée de prélèvement
40264	Brûlé, Étang	-72,10574	47,30831	3	x		x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25839	Brûlé, Lac	-72,08365	47,3121	18				x		x	proscrit	N'aurait jamais été ensemencé, mais on trouve des mentions au-delà des 6 dernières années
25801	Brume, Lac de la	-72,11248	47,39512	3	x						permis	omble de fontaine Présence de perchaudes
25867	Buck, Lac	-72,00824	47,25832	3	x		x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
08958	Buelle, Lac	-72,06669	47,55228	5	x						proscrit	Manque de données
25916	Buelle, Petit lac	-72,06295	47,55456	3	x						proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25822	Canard, Lac du	-72,03569	47,36453	26					x		proscrit	Interdiction au premier plan, mais aucun commentaire
25736	Cap, Lac du	-72,02041	47,1944	3	x						proscrit	Données de masse et de captures insuffisantes
40261	Carves, Étang	-72,07683	47,3302	0,4	x			x			proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25829	Carves, Lac	-72,07598	47,32807	3	x			x			proscrit	Données de masse insuffisantes

MDDEFP – Plan d’ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

08256	Cavelier, Lac	-72,20703	47,249	16							permis	omble de fontaine	
07481	Charles, Lac	-71,98061	47,27715	70	x					x	proscrit		Données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25921	Charmant, Lac	-72,04423	47,50724	8	x		x				proscrit		Aucune donnée de prélèvement; jamais ensemencé
40212	Charrette, Mare à	-72,15269	47,22337	0,8	x			x			proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25853	Châteauvert, Étang	-72,17416	47,3	3	x						proscrit		Aucune donnée de prélèvement
08836	Châteauvert, Lac	-72,17556	47,3049	21						x	proscrit		
25785	Ci-Joint, Lac	-72,12001	47,44652	3	x						proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25576	Clais, Lac	-71,95406	47,25734	5	x		x			x	proscrit		BV du lac Vautri et jamais ensemencé
25804	Confins, Lac des	-72,13843	47,37761	3	x						proscrit		Données de masse et de captures insuffisantes
08850	Constantin, Lac	-72,00571	47,36374	73	x					x	permis	omble de fontaine	Données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
90972	Cornuti, Étang	-72,11443	47,47553	0,4	x						proscrit		Aucune donnée de prélèvement
08812	Cornuti, Lac	-72,11491	47,47101	52							permis	omble de fontaine	
25539	Cou, Lac	-71,90847	47,31059	3	x		x				proscrit		Données de masse insuffisantes, BV du lac Inspide
90964	Coucou, Deuxième étang du	-72,15486	47,29645	3,8	x						proscrit		Aucune donnée de prélèvement
08837	Coucou, Lac du	-72,13751	47,30384	65						x	proscrit		
25854	Coucou, Premier étang du	-72,1263	47,29526	0,8	x						proscrit		Aucune donnée de prélèvement
08838	Couture, Lac	-72,18614	47,29729	8					x		proscrit		Interdiction au premier plan en raison de l'absence d'ensemencement
25531	Crédin, Lac	-71,9776	47,34925	3			x		x		proscrit		
08257	Crèvecoeur, Lac	-72,21462	47,24827	5	x					x	proscrit		Une seule donnée de disponible
25540	Cuve, Lac	-71,90465	47,3099	5			x				proscrit		BV du lac Inspide

MDDEFP – Plan d’ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

08844	Dagon, Lac	-72,01725	47,49248	3	x	x				proscrit	Dans la matrice du premier plan, il n'y a pas mention d'allopatrie sans ensemencement, données de masse insuffisantes
25866	Daine, Lac de la	-72,00279	47,26271	3	x	x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
08849	Danielle, Lac	-72,05964	47,37605	70			x			proscrit	
25868	Daguet, Lac du	-72,00359	47,25687	3			x		x	proscrit	Annexé au secteur du BV du lac Vautri
08261	Daupin, Lac	-72,17379	47,20326	10					x	permis	omble de fontaine
25570	Desonos, Lac	-71,99689	47,25744	8	x	x				proscrit	Plan de rétablissement en cours
25836	Deux, Lac à	-72,00541	47,31632	10			x			proscrit	Plan de rétablissement en cours
25924	Dimanche, Lac	-72,15557	47,33907	3		x				proscrit	Interdiction au premier plan en raison de l'absence d'ensemencement
25844	Dix Piastres, Lac	-72,02526	47,27477	13	x			x		permis	omble de fontaine Aucune donnée de prélèvement
08961	Docteur-Brown, Lac du	-72,05405	47,54372	23	x					proscrit	Données de masse insuffisantes
40206	Don, Lac du	-71,98113	47,2508	2	x	x				proscrit	BV du lac Vautri
20863	Doris, Lac	-72,0623	47,56186	3	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
07480	Draper, Lac	-71,96839	47,28126	73		x		x	x	proscrit	
08310	Drôle, Lac	-72,01222	47,21693	16					x	permis	omble de fontaine
25566	Dubé, Lac	-71,98442	47,26835	10			x		x	proscrit	Annexé au secteur du BV du lac Vautri
25486	Dufaut, Lac	-71,95086	47,4899	3	x	x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
08845	Dufresne, Lac	-72,02074	47,48554	16	x					proscrit	Données de masse insuffisantes
08840	Dugal, Lac	-72,16976	47,28122	23						permis	omble de fontaine
12012	Dulude, Lac	-71,94969	47,51615	13	x	x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
07906	Dupuy, Lac	-71,9611	47,52831	16	x	x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25848	Ébreuil, Lac	-72,15261	47,31162	0,8	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

25572	Écarté, Lac	-71,96726	47,2641	31				x	x		x	x	proscrit	BV du lac Vautri
25817	Encos, Lac	-72,08417	47,37053	3	x							x	proscrit	Données de masse insuffisantes
25798	Entonnoir, Lac	-72,12792	47,40573	3	x								proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25897	Épis, Lac	-72,07557	47,53689	0,9	x								proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25585	Étable, Lac de l'	-71,96035	47,251	8	x		x	x				x	proscrit	BV du lac Vautri et lac sans poisson
25797	Fond, Étang du	-72,13177	47,41046	3	x								proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25723	Fromy, Lac	-72,17797	47,22276	3				x				x	proscrit	N'aurait jamais été ensemencé, mais on trouve des mentions au-delà des 6 dernières années
25840	Fry, Lac	-72,07602	47,30755	3	x			x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25786	Futaie, Lac de la	-72,15	47,44	5	x								proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25533	Fuveau, Lac	-71,95182	47,33238	3				x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25790	Garence, Lac	-72,13304	47,43619	3	x		x						proscrit	Données de masse et de captures insuffisantes
08848	Garneau, Lac	-72,15971	47,36892	21				x					proscrit	Dans la matrice du premier plan, il n'y a pas mention d'allopatrie sans ensemencement
25574	Gaston, Lac	-71,93948	47,26999	5				x	x				proscrit	BV du lac Insigne
25814	Gaudaire, Lac	-72,03819	47,46697	16	x						x		permis	omble de fontaine
40208	Gilles, Lac	-72,02713	47,24776	5	x							x	proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25565	Giroux, Lac	-71,94994	47,27214	10				x				x	proscrit	BV du lac Insigne
25862	Gocher, Lac	-72,22592	47,25688	10	x								proscrit	Données de masse et de captures insuffisantes
25562	Gorren, Lac	-71,91492	47,28436	16				x					proscrit	BV du lac Insigne
07904	Grenier, Lac	-71,96863	47,53382	8	x			x					proscrit	Données de masse insuffisantes
25484	Griffon, Lac du	-71,99671	47,49651	5	x			x					proscrit	Données de masse insuffisantes
25926	Grosse Truite, Lac de la	-72,14403	47,2699	5				x				x	proscrit	

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

25818	Gudas, Lac	-72,07978	47,36952	3	x				x	proscrit	Données de masse insuffisantes
25816	Guemon, Lac	-72,00825	47,37603	16						permis	omble de fontaine
25830	Guildry, Lac	-72,04514	47,32413	8		x	x			proscrit	
07491	Hamel, Lac	-71,99428	47,47006	16		x	x			proscrit	
25735	Harry, Lac	-72,03051	47,19449	10				x	x	proscrit	Risque pour le lac du Renard
08309	Haut, Lac	-72,08188	47,21525	16	x			x	x	permis	omble de fontaine Données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25860	Haut, Petit lac	-72,19095	47,26456	3	x					proscrit	Données de masse et de captures insuffisantes
25826	Haute Terre, Lac de la	-72,15218	47,35519	5	x	x	x			proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25560	Head, Lac	-71,93608	47,29116	3	x			x	x	proscrit	BV du lac Insipide
25832	Hendry, Lac	-72,0222	47,32578	3	x		x			proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25812	Hexagonal, Lac	-72,00547	47,48966	5	x		x			proscrit	
08851	Hubert, Lac	-72,10759	47,35886	36					x	permis	omble de fontaine Présence de perchaudes
12013	Hunters, Étang	-71,93401	47,51693	0,5	x		x			proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25564	Insipide, Lac	-71,91515	47,27715	13		x	x			proscrit	BV du lac Insipide
25730	Irène, Lac	-72,0063	47,22923	10		x	x			proscrit	
25706	Jeff, Lac	-71,98843	47,24413	3	x			x		proscrit	BV des lacs Irène et Martel
40084	Jim, Lac	-71,99639	47,24353	0,7	x		x			proscrit	BV des lacs Irène et Martel
25778	Jollet, Lac	-72,13279	47,45606	5						permis	omble de fontaine
25588	Judit, Lac	-71,9741	47,24233	13				x	x	proscrit	BV du lac Vautri
25763	Ken, Lac	-72,12328	47,20806	3			x		x	proscrit	N'aurait jamais été ensemencé, mais on trouve des mentions au-delà des 6 dernières années
40083	King, Lac	-71,99566	47,2391	0,7	x		x			proscrit	Jamais ensemencé et BV des lacs Irène et Martel

MDDEFP – Plan d’ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

16249	La Glanderie, Lac	-72,00132	47,50794	10	x		x			proscrit	Données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
01034	La Salle, Lac	-72,11464	47,24731	624		x			x	proscrit	Documenter la présence de SAAL (filets)
08846	Lacroix, Lac	-72,03323	47,47501	3	x		x			proscrit	Aucune donnée de prélèvement
07905	Lafond, Lac	-71,97508	47,52307	10			x			proscrit	
25779	Lande, Étang de la	-72,15527	47,45581	5	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25864	Landry, Petit lac	-72,13898	47,25118	3				x	x	proscrit	BV du lac La Salle
40258	Lastre, Étang	-72,00685	47,34011	0,3	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
07475	Lastre, Lac	-71,99793	47,33085	26				x		proscrit	Plan de rétablissement en cours
07913	Lavallée, Lac	-71,958	47,5167	16	x		x			proscrit	Aucune donnée de prélèvement
07915	Laviolette, Lac	-71,93925	47,50397	5	x		x			proscrit	Aucune donnée de prélèvement
12014	Laviolette, Petit lac	-71,94171	47,50888	3	x		x			proscrit	Aucune donnée de prélèvement
07476	Le Ber, Lac	-71,97081	47,35751	3	x		x			proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25733	Lebreil, Lac	-72,08301	47,20633	3	x				x	proscrit	Aucune donnée de prélèvement
08833	Leclerc, Lac	-72,20705	47,3135	5			x			proscrit	Interdiction au premier plan en raison de l'absence d'ensemencement
25827	Lee, Lac	-72,126	47,34741	3	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
08962	Lefebvre, Lac	-72,01139	47,54185	10	x			x	x	proscrit	BV du lac Wilkin, données de masse insuffisantes
25567	Léo, Lac	-71,99691	47,26416	3	x			x	x	proscrit	Annexé au secteur du BV du lac Vautri
25834	Leuc, Lac	-72,03892	47,31999	3	x		x			proscrit	Données de masse insuffisantes
08308	Lietto, Lac	-72,05306	47,22362	62				x	x	permis	omble de fontaine
25707	Limite, Lac de la	-71,99261	47,24148	3	x		x	x		proscrit	BV lacs Irène et Martel
25815	Lirette, Lac	-72,06	47,39	23				x		proscrit	

MDDEFP – Plan d’ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

08311	Lorenzo, Lac	-72,05393	47,20488	73						x	permis	omble de fontaine	
40209	Luc, Lac	-72,01522	47,24478	0,7	x		x				proscrit		Aucune donnée de prélèvement
00380	Lune, Lac à la	-72,17247	47,24947	5	x					x	permis	omble de fontaine	Données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25869	Lupé, Lac	-72,02137	47,25399	3							permis	omble de fontaine	
25485	Malboeuf, Lac	-71,97564	47,49273	5			x				proscrit		
25833	Marc, Lac	-72,04776	47,31969	7			x	x			proscrit		
25728	Martel, Lac	-72,01183	47,23561	18				x	x		proscrit		N'aurait jamais été ensemencé, mais on trouve des mentions au-delà des 6 dernières années
07477	Matthies, Lac	-71,95214	47,34503	34			x		x		proscrit		
25929	Mike, Lac	-72,06778	47,25426	3	x		x				proscrit		Données de masse et de captures insuffisantes
25838	Mimet, Lac	-72,07333	47,31494	3				x		x	proscrit		N'aurait jamais été ensemencé, mais on trouve des mentions au-delà des 6 dernières années
08813	Minnie, Lac	-72,06868	47,46537	26						x	permis	omble de fontaine	
07492	Moïse, Lac à	-71,92715	47,47242	197						x	proscrit		Trop grand pour que les ensemencements soient rentables
40246	Montplaisir, Étang	-72,06622	47,44948	0,3	x						proscrit		Aucune donnée de prélèvement
08815	Montplaisir, Lac	-72,06055	47,45483	73	x					x	permis	omble de fontaine	Données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25824	Morion, Lac	-72,0165	47,36027	5	x					x	proscrit		Données de masse insuffisantes
25821	Morteau, Lac	-72,07084	47,3648	3	x						proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25925	Mousse, Lac de la	-72,17518	47,27211	1,7	x					x	proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25705	Mutt, Lac	-71,98329	47,24298	5	x				x		proscrit		BV lacs Irène et Martel
08839	Nadeau, Lac	-72,18042	47,29434	13				x			proscrit		Interdiction au premier plan en raison de l'absence d'ensemencement

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

25856	Nan, Lac	-72,18492	47,27958	3	x					proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25575	Nancy, Lac	-71,94698	47,26267	3	x		x		x	proscrit		BV du lac Vautri et jamais ensemencé
25923	Neige, Lac de la	-72,18149	47,34378	3				x		proscrit		
25813	Nemo, Étang	-72,0463	47,47939	1,6	x					proscrit		Aucune donnée de prélèvement
08843	Nemo, Lac	-72,0546	47,48368	16					x	permis	omble de fontaine	
08260	O'Neil, Lac	-72,15998	47,23421	109				x		proscrit		
25843	Onékió, Lac	-72,03224	47,28437	5	x			x	x	permis	omble de fontaine	Données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25537	Otan, Lac	-71,91	47,33	5			x			proscrit		Lac en allopatrie jamais ensemencé
08852	Pain, Lac	-72,12817	47,34522	3				x		proscrit		
25831	Palme, Lac de la	-72,00576	47,32754	3					x	proscrit		Plan de rétablissement en cours
90973	Passes, Étang des	-72,11032	47,47435	0,4	x					proscrit		Aucune donnée de prélèvement
08694	Passes, Lac des	-72,09994	47,48213	500					x	proscrit		Trop grand pour que les ensemencements soient efficaces
25930	Pat, Lac	-72,06995	47,25251	3	x		x			proscrit		Données de masse et de captures insuffisantes
08307	Pauvre, Lac	-72,06612	47,23103	29,5	x				x	permis	omble de fontaine	Données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
40216	Pauvre, Petit lac	-72,01955	47,048158	9,9						permis	omble de fontaine	
25563	Pébrac, Lac	-71,92528	47,27994	3	x			x		proscrit		BV du lac Insigne
25922	Pépon, Lac	-72,16632	47,43596	5	x					permis	omble de fontaine	Présence de perchaudes
25771	Peso, Lac	-72,0906	47,49104	3	x					proscrit		Aucune donnée de prélèvement
40266	Petit Lac, Étang du	-72,23041	47,28305	0,5	x					proscrit		Aucune donnée de prélèvement
08841	Petit Lac, Le	-72,22525	47,2807	18	x				x	permis	omble de fontaine	Il y a eu ensemencement dans les 6 dernières années avec 500 fretins, données de masse insuffisantes

MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

25850	Pévy, Lac	-72,21057	47,2982	3			x		x	proscrit	
08262	Plat, Lac	-72,15386	47,19161	8	x			x	x	permis	omble de fontaine
25865	Poire, Lac	-72,03	47,26	5	x	x				proscrit	Données de masse et de captures insuffisantes; lac sans poisson
25535	Poirier, Lac	-71,97952	47,31206	5			x			proscrit	Lac en allopatrie jamais ensemencé
40257	Poisat, Lac	-72,05618	47,36422	3					x	permis	omble de fontaine
25732	Printemps, Lac du	-72,00899	47,20981	5	x			x		permis	omble de fontaine Données insuffisantes en raison des années influencées par des ensemencements
25855	Quaix, Lac	-72,21708	47,28809	1,6	x	x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
08832	Quatre Baies, Lac des	-72,16656	47,31765	21	x		x			proscrit	Plan de rétablissement en cours
25561	Queue, Lac de la	-71,92643	47,28638	3	x		x			proscrit	BV du lac Insipide
40272	Ralph, Étang	-72,02193	47,25533	0,5	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25870	Ralph, Lac	-72,02303	47,25301	3	x					proscrit	Données de masse et de captures insuffisantes
25802	Récepteur, Étang	-72,11287	47,39189	0,9	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25803	Récepteur, Lac	-72,11117	47,39	3	x					permis	omble de fontaine Présence de perchaudes
07488	Reed's, Lac	-71,94427	47,49055	5	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25795	Remus, Lac	-72,06792	47,42132	8	x					proscrit	Données de masse insuffisantes
25734	Renard, Lac du	-72,02606	47,19624	3			x			proscrit	Interdiction au premier plan en raison de l'absence d'ensemencement
40219	René, Étang	-72,00644	47,21708	1,2	x				x	proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25731	René, Lac	-72,00191	47,2155	3	x			x		permis	omble de fontaine Lié au lac Drôle
40210	Rich, Lac	-72,00333	47,23602	3	x		x			proscrit	Jamais ensemencé et BV des lacs Irène et Martel, données de masse insuffisantes
25573	Riz, Lac	-71,95456	47,26579	3	x		x	x		proscrit	BV du lac Vautri

MDDEFP – Plan d’ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

25796	Romulus, Lac	-72,06595	47,42046	10	x					proscrit		Données de masse insuffisantes
40221	Rond, Étang	-72,16532	47,21275	0,7	x				x	permis	omble de fontaine	Aucune donnée de prélèvement
A8261	Rond, Étang	-72,15442	47,2004	3	x				x	permis	omble de fontaine	Aucune donnée de prélèvement
25724	Rond, Lac	-72,1616	47,2056	2	x				x	permis	omble de fontaine	Aucune donnée de prélèvement
25859	Roquaud, Lac	-72,08907	47,28459	8		x	x			proscrit		
25722	Rose, Lac	-72,16453	47,22966	3		x				proscrit		BV du lac O'Neil et jamais ensemencé
25927	Rossignol, Lac	-72,17834	47,26265	10					x	permis	omble de fontaine	
25762	Roy, Lac	-72,11544	47,22058	3	x				x	permis	omble de fontaine	Données de masse insuffisantes
07914	Ruth, Lac	-71,93469	47,5075	3	x	x			x	proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25820	Sagennes, Lac des	-72,11729	47,36696	10	x				x	proscrit		Données de masse insuffisantes
25571	Saint-Pierre, Lac	-71,98112	47,2548	5			x	x	x	proscrit		BV du lac Vautri
F2416	Sam, Lac	-71,99452	47,21443	3			x			proscrit		
25794	Samare, Lac	-72,13411	47,42435	3	x					proscrit		Aucune donnée de prélèvement
08835	Sans Pain, Lac	-72,19713	47,30585	3	x					proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25536	Sarrance, Lac	-71,99172	47,28481	3	x	x			x	proscrit		Aucune donnée de prélèvement
F2418	Savate, Lac	-71,99306	47,21663	5	x					proscrit		Données de masse insuffisantes
40248	Seaton, Deuxième étang	-72,06167	47,44201	0,3	x				x	proscrit		Aucune donnée de prélèvement
08817	Seaton, Lac	-72,07046	47,4383	54			x			proscrit		
40247	Seaton, Premier étang	-72,06241	47,445	0,1	x					proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25819	Séné, Lac	-72,02765	47,37076	8						permis	omble de fontaine	
08834	Simard, Lac	-72,15785	47,31099	5	x				x	proscrit		Plan de rétablissement en cours
25727	Soleil, Lac du	-72,04406	47,23668	3	x	x				proscrit		Aucune donnée de prélèvement

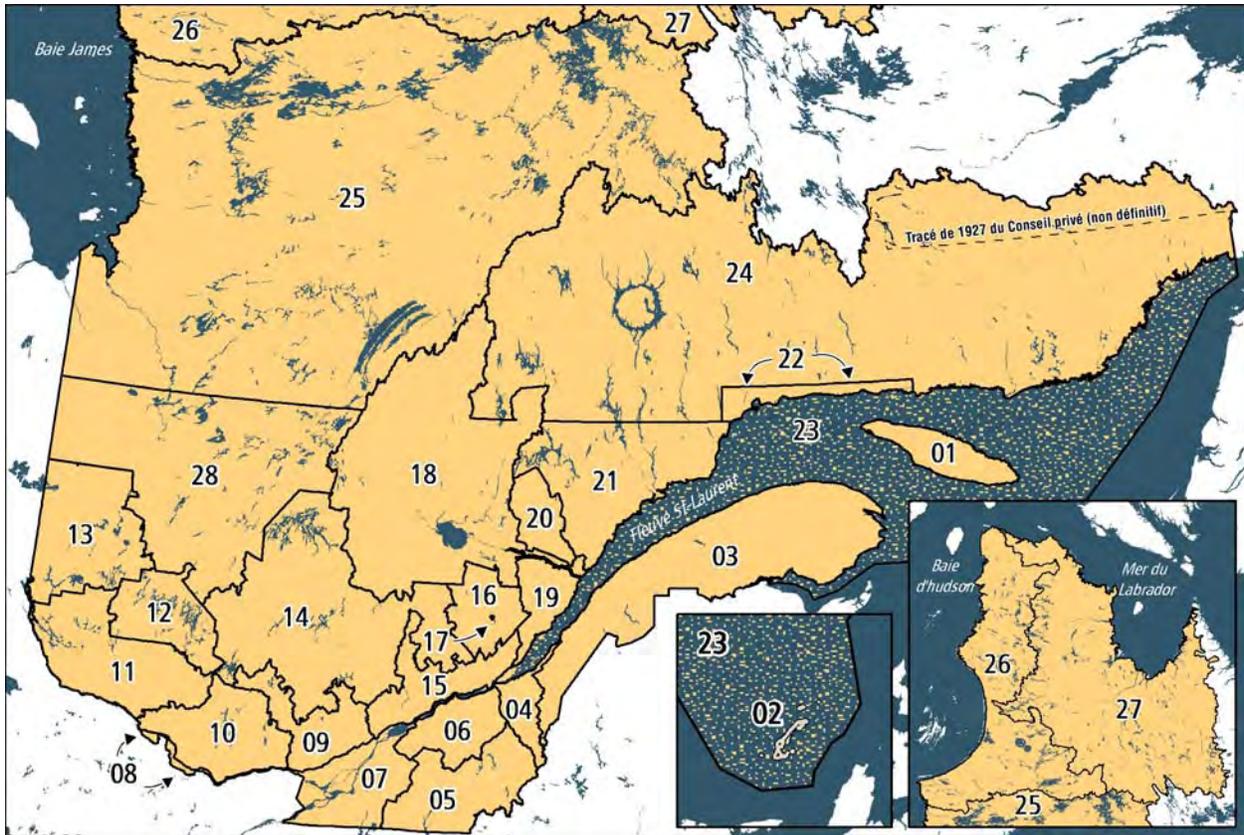
MDDEFP – Plan d'ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

25852	Spay, Lac	-72,1662	47,30356	1,2	x					proscrit	Données de masse et de captures insuffisantes
25851	Surel, Lac	-72,16256	47,30378	3		x				proscrit	
08820	Swayne, Lac	-72,10437	47,41085	36,8				x		proscrit	Plan de rétablissement en cours
40269	Tard, Étang	-72,11309	47,28605	0,5	x					proscrit	Données de masse et de captures insuffisantes
25858	Tard, Lac	-72,10793	47,28766	3	x	x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25538	Taylor, Lac	-71,94143	47,30766	5	x	x				proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25847	Tente, Étang de la	-72,1315	47,31194	3	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25846	Tente, Lac de la	-72,13137	47,31604	5						permis	omble de fontaine
25783	Tic, Lac	-72,16017	47,44143	3	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25784	Toc, Lac	-72,1572	47,44054	3	x				x	proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25729	Todd, Lac	-72,05113	47,23204	3	x		x		x	permis	omble de fontaine Données de masse insuffisantes
25825	Tolla, Lac	-72,00596	47,35473	3	x				x	proscrit	Données de masse insuffisantes
08312	Tonty, Lac	-72,01353	47,20039	109		x				proscrit	
25726	Tony, Lac	-72,0257	47,24658	5			x			proscrit	
08831	Tremblay, Lac	-72,18489	47,32066	3			x			proscrit	
25928	Trois Lacs, Étang des	-72,10815	47,34611	2	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement
08853	Trois Lacs, Lac Les	-72,10582	47,34437	5	x					permis	omble de fontaine Présence de perchaudes
40268	Trou, Lac du	-72,21255	47,264	0,5	x					proscrit	Aucune donnée de prélèvement; jamais ensemencé; BV Cavalier
25845	Ugine, Lac	-72,19458	47,32564	3		x	x			proscrit	Interdiction au premier plan en raison de l'absence d'ensemencement
25823	Ussy, Lac	-72,06114	47,35979	3	x					proscrit	Données de masse insuffisantes
25849	Vairé, Lac	-72,18869	47,30739	1,4	x				x	proscrit	Aucune donnée de prélèvement
07373	Vautri, Lac	-71,97192	47,25538	54		x		x	x	proscrit	Présence d'omble chevalier <i>oquassa</i> , BV du lac Vautri

MDDEFP – Plan d’ensemencement pour la zec de la Rivière-Blanche 2013-2023

25920	Verdelet, Lac	-72,02608	47,50812	3	x	x		proscrit	Aucune donnée de prélèvement
12010	Verdoyant, Lac	-71,96754	47,51783	8	x	x		proscrit	Aucune donnée de prélèvement
07487	Villeur, Lac	-71,96267	47,49034	5	x	x		proscrit	Données de masse insuffisantes
25863	Vison, Lac du	-72,14747	47,25542	3	x	x	x	proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25720	Vitry, Lac	-72,1587	47,24954	5				permis	omble de fontaine
07899	Wilkin, Lac	-71,99	47,54	34	x	x	x	proscrit	Données de masse insuffisantes
25725	Willie, Lac	-72,09099	47,23583	3	x			proscrit	Aucune donnée de prélèvement
25841	Y, Lac	-72,02188	47,30981	3			x	proscrit	BV du lac Blanc
25532	Zigzag, Lac en	-71,98484	47,33407	16			x	proscrit	Plan de rétablissement en cours
					<b>ENSEMENCEMENT INTERDIT</b>		<b>209</b>	<b>83 %</b>	
					<b>ENSEMENCEMENT PERMIS</b>		<b>43</b>	<b>17 %</b>	

ANNEXE 2 : Zones aquacoles



## ANNEXE 3 : Catégories d’ensemencement

### **Ensemencements de conservation**

Les ensemencements de conservation visent à repeupler un milieu aquatique dans lequel une population de poissons a été gravement bouleversée par une perturbation, une détérioration ou une destruction de son habitat, une surexploitation par la pêche, le déversement de produits toxiques ou l’introduction d’espèces compétitrices ou prédatrices, etc.

Avant de faire un ensemencement de conservation, la cause du bouleversement doit être identifiée et corrigée, et des mesures doivent avoir été prises pour empêcher que la situation problématique ne se répète.

#### – *Ensemencement de sauvegarde*

L’ensemencement de sauvegarde a comme objectif d’éviter la disparition d’une population particulière de poisson. Ce type d’ensemencement est requis lorsque le nombre de reproducteurs est trop faible pour que la population se rétablisse par elle-même.

#### – *Ensemencement de repeuplement*

L’ensemencement de repeuplement vise à rétablir une population, dans un temps donné, de façon à ce qu’elle se rapproche le plus possible de ce qu’elle était avant le bouleversement et qu’elle puisse se maintenir ensuite sans apport extérieur.

#### – *Ensemencement de réintroduction*

L’ensemencement de réintroduction répond au même objectif que l’ensemencement de repeuplement sauf que la population d’origine n’est plus présente dans le plan d’eau au moment de l’ensemencement. Les ensemencements destinés à restaurer un plan d’eau à la suite d’un empoisonnement font aussi partie de cette catégorie.

## **Ensemencements de mise en valeur**

Les ensemencements de mise en valeur visent à augmenter l’offre de pêche.

– *Ensemencement d’introduction*

L’ensemencement d’introduction vise à établir une espèce dans un milieu aquatique où elle est historiquement absente.

– *Ensemencement de soutien*

L’ensemencement de soutien a pour but d’augmenter ou de maintenir une population apte à se perpétuer, mais qu’un habitat déficient ou une pression de pêche trop forte empêche de s’accroître et de se maintenir à un niveau suffisant pour satisfaire les besoins de la pêche sportive.

– *Ensemencement de dépôt-retrait*

L’ensemencement de type dépôt-retrait vise uniquement à fournir à court terme aux pêcheurs sportifs des poissons d’une taille intéressante déposés dans un lac ou dans un cours d’eau.

– *Ensemencement de dépôt-croissance-retrait*

L’ensemencement de dépôt-croissance-retrait a pour objectif de répondre aux besoins de la pêche sportive à moyen terme. Les poissons ensemencés bénéficient d’une période de croissance variable selon leur stade de développement lors de l’ensemencement. L’habitat doit assurer leur survie tout au long de l’année.

ANNEXE 4 : Grille décisionnelle pour l’ensemencement d’un plan d’eau avec de l’omble de fontaine

